

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du jeudi 27 août 2015 à 20h00

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-sept août à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Éragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MASURIER, Maire
 Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MASURIER Didier	LETIERCE Luc	MICHALCZYK Bernard
CAVAILLÉ Richard	PICARD Sophie (excusée)	PIGEARD Isabelle (excusée)
LOHEAC Patrice	HÉE David	RATEAU Laurent (excusé)
KER BIDI Marie-Dominique	RATEAU Sophie (excusée)	ROCHE Freddy
POQUET Daniel	PIRIOU Jean-Paul	DEBAUDRE Annie (excusée)

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : RATEAU Sophie, RATEAU Laurent, DEBAUDRE Annie, PICARD Sophie, PIGEARD Isabelle

Absents :

Pouvoirs :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Monsieur Luc LETIERCE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

1. SNCF : fermeture du Passage à Niveau n°26

Dans le cadre de la rénovation et de la réouverture de la ligne ferroviaire entre Serqueux et Gisors, d'une part, et de la politique nationale de mise en sécurité des passages à niveau, d'autre part, Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, envisage en tant que maître d'ouvrage, de supprimer plusieurs passages à niveau sur cette ligne dont celui d'ÉRAGNY-SUR-EPTE (PN 26).

Le Conseil Municipal délibère et vote pour donner un avis favorable à la fermeture du passage à niveau n°26 uniquement si le projet d'intensification et de modernisation de la ligne ferroviaire entre Serqueux et Gisors aboutit.

9 conseillers sont « Pour »

Monsieur Jean-Paul PIRIOU vote « contre »

2. Délégation de représentation de Monsieur le Maire par un Adjoint dans l'affaire M. FAUCHEUX William / Commune

L'Audience du 10 juillet 2015 a été reportée au 25 novembre 2015 à 8h30. Monsieur le Maire indique qu'il ne sera pas disponible à cette date.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour nommer Monsieur Luc LETIERCE, Adjoint au Maire pour représenter la commune à l'audience du 25 novembre 2015 et signer les documents correspondants.

10 conseillers sont « Pour »

3. Remplacement de la tondeuse

La tondeuse étant cassée, il faudra remplacer ce matériel. Après étude de plusieurs devis, le Conseil Municipal décide de reporter l'achat au printemps. Monsieur Luc LETIERCE propose de mettre gracieusement à disposition de la commune une tondeuse en attendant.

4. Travaux de voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la société SAT pour la réfection du trottoir au 19 et 23 rue Camille PISSARRO qui s'est affaissé. Il y a peut-être une possibilité d'aide de la part du Conseil départemental. Ce dernier n'ayant pu être contacté avant le Conseil, la décision est reportée.

Le second devis de la société SAT pour 1845€ HT concerne la création d'un trottoir rue Michelet entre l'entrée du lotissement du Clos de l'Epte et la rue Camille Pissarro.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour engager les travaux auprès de la société SAT pour 1845€ HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le contrat avec la société SAT ainsi que toutes les pièces afférentes.

10 conseillers sont « Pour »

5. Don de matériel scolaire à l'école de Sérifontaine

Une liste de matériel scolaire qui n'est plus utilisé en raison de la fermeture de l'école d'ÉRAGNY-SUR-EPTE est portée à la connaissance du Conseil Municipal. Ce matériel est réformé ; et donné à l'école de Sérifontaine où les enfants de la commune vont être scolarisés.

10 conseillers sont « Pour »

6. Utilisation du compte 6257 Réceptions

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour pouvoir utiliser le compte 6257 Réceptions pour les dépenses liées à la réception de remise des médailles d'Honneur Régionales, Départementales et Communales organisée le 19 septembre 2015.

10 conseillers sont « Pour »

7. Rénovation de l'éclairage public rue Michelet

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour accepter la proposition du SE60 prévoyant le remplacement de 15 candélabres rue Michelet pour montant prévisionnel de participation de la commune de 57 792,90 euros (sans subvention) ou 26 319,88 euros (avec subvention).

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer le contrat avec SE60 ainsi que toutes les pièces afférentes.

10 conseillers sont « Pour »

8. Questions diverses

- Une lettre a été adressée à Monsieur le préfet pour la demande de radar fixe
- Motion de soutien à l'AMF pour la journée du 19 septembre
- Réunion d'information sur l'organisation future des territoires
- Terrain de sport : changement de la table de tennis de table, des filets de handball et création d'un terrain de pétanque

La séance est levée à 21h55

Le 31 août 2015
Le Maire, Didier MASURIER

